



PROCES-VERBAL N° 3

Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives

Réunion du : Mardi 17 Décembre 2019

Présidence : M. Jean-Luc AIROLA

Présent(s) : Madame GARDELLA Sandra (V.Conf.); Messieurs PROFIZI Patrick; PONZEVERA Antoine(V.Conf.); PETTINATO José (V.Conf.); BASTIANI Ange ; Pierre MARIOTTI.

Absent(s) :

Excusé(s) : M. Jean-Pascal TADDEI

Assiste(nt) :

1- Demande de classement fédéral d'une installation sportive

BOCOGNANO – STADE MUNICIPAL – NNI 200400101

Suite au rapport de la CRTIS, concernant la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE, la C.F.T.I.S prononce le classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 10/03/2026.

2- Demande de classement fédéral d'une installation sportive

SAN NICOLAO – STADE JEAN OLIVESI – NNI 203130101

Suite au rapport de la CRTIS, concernant la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE, la C.F.T.I.S prononce le classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 23/09/2028.

3- Demande de classement fédéral d'une installation sportive

SARTENE – DOMINIQUE COLONNA – NNI 202720101

Suite au rapport de la CRTIS, concernant la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SY, la C.F.T.I.S prononce le classement de cette installation en Niveau 5 SY jusqu'au 18/08/2026.

4- Demande de classement fédéral d'une installation sportive

PROPRIANO – STADE JEAN ISTRIA – NNI 202490102

Suite au rapport de la CRTIS, concernant la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE, la C.F.T.I.S prononce le classement de cette installation en Niveau A11SY jusqu'au 20/05/2025.

5- Demande de classement d'un éclairage

MONTICELLO – STADE JACQUES AMBROGGI – NNI 201340101

Suite au rapport de la CRTIS, concernant la demande de classement d'un éclairage en niveau E5,
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFoot A11 jusqu'au 28/11/2021.

6- Demande de classement d'un éclairage

FURIANI – STADE ARMAND CESARI – NNI 201200101

Suite à la demande de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 4 décembre 2019, concernant la demande de classement d'un éclairage de niveau E2 pour le stade Armand CESARI. La CRTIS, suite à sa visite du 10 décembre 2019, transmet le dossier de la demande de classement d'un éclairage avec les relevés photométriques in situ en émettant un avis favorable pour un classement en niveau E2.

7- Demande de classement d'un éclairage

AJACCIO – STADE ANGE CASANOVA – NNI 200040101

Suite à la demande du GFCA-FOOTBALL, en date du 1er décembre 2019, concernant la demande de classement d'un éclairage de niveau E2 pour le stade Ange CASANOVA. La CRTIS, suite à sa visite du 05 décembre 2019, transmet le dossier de la demande de classement d'un éclairage avec les relevés photométriques in situ en émettant un avis favorable pour un classement en niveau E2.

8- Demande d'avis préalable pour une installation sportive

ZONZA – STADE SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO – NNI 203620101

Suite à la demande de la municipalité de ZONZA, en date du 9 décembre 2019, concernant l'obtention d'un fond d'aide pour la remise en état du stade de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio (NNI : 203620101) et des différents documents transmis par celle-ci (demande d'avis préalable pour une installation sportive, classement de l'éclairage en niveau E5 jusqu'au mois de décembre 2020, etc...) la CRTIS émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux aux normes en vigueur pour un classement en niveau 4.

La commission régionale des terrains et infrastructures sportives transmet les différents documents à la CFTIS.